

N° 39

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 15 novembre 1960.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1961, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Marcel PELLENC

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 33

MONNAIES ET MEDAILLES

Rapporteur spécial : M. Paul CHEVALLIER

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Souffiet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 866, 886 (annexe 36) et in-8° 194.

Sénat : 38 (1960-1961).

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1961 s'établit, en recettes et en dépenses, à 332.600.000 NF contre 527.400.000 NF en 1960.

Il apparaît donc en diminution, d'une année sur l'autre, de 194.800.000 NF.

Cette réduction revêt un aspect purement comptable et ne correspond aucunement à un ralentissement d'activité de l'Administration des Monnaies et Médailles ainsi que nous allons le voir en examinant successivement ses recettes et ses dépenses.

*
* *

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes prévues pour 1961 et celles qui figuraient dans la loi de finances pour 1960 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS		DIFFERENCE
	Retenues pour 1960.	Proposées pour 1961.	
	(En nouveaux francs.)		
Produit de la fabrication des monnaies françaises	514.950.000	279.850.000	— 235.100.000
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	7.000.000	47.000.000	+ 40.000.000
Produit de la vente des médailles	5.000.000	5.300.000	+ 300.000
Divers	450.000	450.000	»
Total	527.400.000	332.600.000	— 194.800.000

Deux catégories de recettes n'appellent aucune remarque particulière : le produit de la vente des médailles qui, selon les prévisions, doit légèrement progresser en 1961 et le montant des ressources diverses qui reste inchangé.

En revanche, il convient d'analyser l'évolution des deux autres ressources : le produit de la fabrication des monnaies françaises et celui de la fabrication des monnaies étrangères.

*
* *

A. — LE PRODUIT DE LA FABRICATION DES MONNAIES FRANÇAISES

Les modalités d'application du « franc lourd » ont été fixées par le décret n° 59-1450 du 22 décembre 1959 (*J. O.* du 23 décembre 1959) qui a notamment énuméré les diverses pièces de monnaie qui doivent être frappées ainsi que le plafond d'émission afférent à chaque catégorie de pièces.

A la suite de l'intervention de ce texte, le programme de fabrication qui avait été indiqué dans le projet de budget de 1960 a été modifié. Celui-ci, en effet, portait sur une valeur nominale de 514.950.000 NF et prévoyait la frappe de :

- 52 millions de pièces de 5 NF ;
- 250 millions de pièces de 1 NF ;
- 45 millions de pièces de 5 centimes ;
- 45 millions de pièces de 2 centimes ;
- 180 millions de pièces de 1 centime.

Or, la décision qui a été prise, en fin d'année, de frapper les pièces de 1, 2 et 5 centimes sur de l'acier inoxydable — et non plus sur le l'aluminium, comme il avait été prévu dans les projets primitifs — a nécessité de nouvelles études techniques qui ont retardé la fabrication de ces coupures. En revanche, celle des pièces de 1 NF a été accélérée puisqu'en fin d'année 1960, 400 millions environ de ces pièces auront été frappées au lieu des 250 millions mentionnés dans le projet de budget pour 1960.

Le nouveau programme de fabrication dont la réalisation doit s'étaler jusqu'en 1966 s'établit conformément au tableau ci-après :

Programme de fabrication des monnaies françaises.

NATURE des pièces.	PLAFOND d'émission.	PIECES DEJA FABRIQUEES			PIECES A FABRIQUER							TOTAL général.
		1959	1960	Total.	1961	1962	1963	1964	1965	1966	Total.	
(En NF.)	(En millions de NF.)	(En millions de pièces.)										
5	500	17	35	52	22	26	»	»	»	»	48	100
2	700	»	»	»	»	40	60	»	»	»	100	100
1		62	338	400	100	»	»	»	»	»	100	500
0,50	150	»	»	»	92	70	70	68	»	»	300	300
0,20	200	»	»	»	95	70	70	165	200	»	600	600
0,10		»	»	»	35	50	80	80	100	255	600	600
0,05		»	»	»	20	100	100	100	100	180	600	600
0,02	45	»	»	»	15	100	100	100	100	85	500	500
0,01		»	»	»	5	135	115	80	80	85	500	500
	1.595	79	373	452	384	591	595	593	580	605	3.348	3.800

Il ressort de ce tableau qu'en 1961, l'administration des Monnaies et Médailles frappera 384 millions de pièces contre 373 millions en 1960. Dans ce domaine, son activité sera donc comparable.

En revanche, la valeur globale des pièces ainsi frappées — et par conséquent le montant des recettes correspondantes pour le budget annexe — sera moins importante en raison de la valeur nominale plus faible de ces pièces.

Les prévisions de recettes pour la fabrication des pièces françaises s'établissent, en effet, ainsi qu'il suit :

22 millions de pièces de 5 NF	110.000.000 NF.
100 millions de pièces de 1 NF.....	100.000.000 —
92 millions de pièces de 50 centimes...	46.000.000 —
95 millions de pièces de 20 centimes...	19.000.000 —
35 millions de pièces de 10 centimes...	3.500.000 —
20 millions de pièces de 5 centimes...	1.000.000 —
15 millions de pièces de 2 centimes...	300.000 —
5 millions de pièces de 1 centime....	50.000 —
	<hr/>
Total	279.850.000 NF.

B. — LE PRODUIT DE LA FABRICATION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

L'augmentation, d'une année sur l'autre, du produit de la fabrication des monnaies étrangères — qui passe de 7 millions de nouveaux francs à 47 millions de nouveaux francs — s'explique essentiellement par une commande de 102 millions de pièces en argent passée par la Banque centrale du Venezuela.

Les prévisions pour 1961 sont, en effet, les suivantes :

Fourniture de 102 millions de pièces en argent à la Banque centrale du Venezuela.....	40.000.000 NF.
Frais de façon de 10 millions de pièces en argent de 1 dirham commandées par la Banque du Maroc	1.700.000 —
Fourniture de 40 millions de pièces en cupro-nickel au Gouvernement grec.....	2.000.000 —
Fourniture de diverses pièces en cupro-aluminium aux Etats de la Communauté.....	2.000.000 —
Recettes minimum attendues à la suite des adjudications internationales auxquelles l'Administration participe chaque année (des études sont actuellement en cours avec la Tunisie et l'Uruguay).....	1.300.000 —
	<hr/>
Total	47.000.000 NF.

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1960 et celles de 1961 est donnée par le tableau ci-après :

Comparaison entre les crédits ouverts par la loi de finances pour 1960 et ceux figurant dans le projet de budget de 1961.

	1960	1 9 6 1			DIFFERENCES avec 1960.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
I. — Crédits de paiement.					
1^{re} section. — Exploitation :					
Personnel	11.043.790	11.605.416	+ 493.652	12.099.068	+ 1.055.278
Matériel	405.581.083	405.561.313	— 140.754.244	264.807.069	— 140.774.014
Charges sociales.....	1.619.230	1.692.141	+ 295.390	1.987.531	+ 368.301
Versement au budget général.....	107.655.897	—	+ 51.556.332	51.556.332	— 56.099.565
	525.900.000	418.858.870	— 88.408.870	330.450.000	— 195.450.000
<i>Amortissements</i>	— 400.000	—	— 440.000	— 440.000	— 40.000
Total pour la 1^{re} section.....	525.500.000	418.858.870	— 88.848.870	330.010.000	— 195.490.000
2^e section. — Investissements.....	1.900.000	2.000.000	+ 590.000	2.590.000	+ 690.000
Totaux généraux.....	527.400.000	420.858.870	— 88.258.870	332.600.000	— 194.800.000
II. — Autorisations de programme.	8.850.000	—	+ 590.000	590.000	— 8.260.000

Nous examinerons successivement les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissement.

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

1° *Les dépenses de personnel :*

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 1 million 055.278 NF par rapport à celles de l'année 1960, dont :

561.626 NF au titre des mesures acquises ;

493.652 NF au titre des mesures nouvelles.

L'accroissement des dépenses au titre des mesures acquises, sous réserve d'un transfert de 19.770 NF en provenance des dépenses de matériel et relatif aux indemnités représentatives de frais, n'est que la conséquence de l'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des traitements et des salaires intervenues au cours de l'année 1960.

En ce qui concerne les crédits demandés au titre des mesures nouvelles, ils correspondent, pour leur plus grande part (400.000 NF), aux dépenses entraînées par le recrutement, en 1961, d'ouvriers temporaires en vue d'assurer la réalisation du programme de fabrication dont il a été question précédemment.

Quant au reliquat, il est la conséquence, essentiellement, de l'augmentation de la prime de transport et de la mise en œuvre du nouveau statut des personnels techniques des Monnaies et Médailles défini par le décret n° 60-1085 du 5 octobre 1960 (J. O. du 12 octobre 1960).

2° *Les dépenses de matériel :*

Les dépenses de matériel sont en diminution de 140 millions 774.014 NF par rapport à 1960. Celle-ci provient de la réduction des charges résultant du retrait des pièces démonétisées ainsi que par celle des achats de matières premières.

a) *Le retrait des anciennes pièces* s'effectue au fur et à mesure de la mise en circulation de la nouvelle monnaie et leur remboursement est pris en charge par le budget annexe des Monnaies et Médailles. En fin d'année 1960, 300 millions environ de pièces de 100 francs anciens auront ainsi été retirées. Or, en 1961, le retrait ne portera que sur 164 millions environ de ces mêmes pièces, ce qui diminuera les charges du budget annexe de 104.050.000 NF ;

b) Quant aux *achats de matières premières*, ils sont en diminution de quelque 41 millions de nouveaux francs et ont été évalués à 77.800.000 NF en fonction du programme de fabrication dont nous avons parlé précédemment et sur les bases suivantes :

Achat de 400 tonnes d'argent fin pour la fabrication des pièces de 5 NF et des monnaies vénézuéliennes.	58.800.000 NF.
Achat de différents métaux communs et flans.	15.000.000 NF.
Valeur d'entrée en stock des pièces retirées de la circulation	4.000.000 NF.
	<hr/>
Total	77.800.000 NF.

3° *Les charges sociales :*

L'accroissement des charges sociales, outre l'incidence du relèvement du plafond des salaires soumis aux cotisations de sécurité sociale, provient, en plus grande part, de la contribution du budget annexe au financement du fonds spécial de retraites des ouvriers de l'Etat (271.500 NF).

4° *Versement au budget général :*

Le versement au budget général, compte tenu de la réduction des ressources du budget annexe, ne doit atteindre en 1961 que 51,6 millions de nouveaux francs contre 107,7 millions de nouveaux francs en 1960.

*
* *

B. — LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les crédits de paiement affectés aux dépenses d'équipement s'élèvent à 2.590.000 NF, dont :

- 2 millions de nouveaux francs au titre des services votés ;
- 590.000 NF pour les opérations nouvelles comprenant, d'une part, le renouvellement normal des machines et, d'autre part, l'achat d'un camion en remplacement d'un véhicule hors d'usage et l'installation de fours électriques.

*
* *

Le crédit de 2 millions de nouveaux francs prévu au titre des services votés est destiné à la construction d'une usine de fonderie et de laminage à Beaumont-le-Roger (Eure) — où existe déjà une annexe — et pour laquelle une autorisation de programme de 8.850.000 NF a été ouverte en 1960.

Les travaux de construction devaient commencer dès 1960 pour se terminer en 1962. En fait, ils n'ont pas encore débuté, car M. le Secrétaire d'Etat aux Finances a prescrit, au préalable, une enquête technique.

Compte tenu de cette situation et en attendant la décision définitive, l'Assemblée Nationale, sur la proposition de sa Commission des Finances, a supprimé le crédit de 2 millions de nouveaux francs.

Votre Commission des Finances se rallie à la position prise par l'Assemblée Nationale puisque le vote de ce crédit ne présente aucun caractère d'urgence eu égard au volume des crédits qui seront reportés de 1960 sur 1961 et qui permettraient, en tout état de cause, le démarrage de l'opération.

Elle considère toutefois que la décentralisation envisagée par l'administration des Monnaies et Médailles — et d'ailleurs préconisée par la Commission de décentralisation — ne peut que présenter des avantages. Les installations de fonderie et de laminage du quai Conti — ainsi que votre Rapporteur a pu le constater — sont vétustes et ne correspondent plus à l'activité actuelle de l'établissement.

Elle souhaite donc que l'étude en question soit menée très rapidement pour que l'administration des Monnaies et Médailles puisse entreprendre, dans les meilleurs délais, la construction de cette nouvelle usine.

*

* *

Sous réserve des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le budget annexe des Monnaies et Médailles tel qu'il a été voté par l'Assemblée Nationale.